

COMITE DE DIRECTION

Réunion de bureau du mercredi 30 octobre 2019

P.V. N°14

Président : M. Pierre GUIBERT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Vice-Président Délégué : William PONT

Présents : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM. Guy BOUCHON - Patrick FAUTRAD – Jean PAOLINI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Acquisition d'un véhicule*

Audition d'un candidat délégué

- *Informations*

CORRESPONDANCE

• F.F.F.

- Décès de Monsieur Guy ANTOINE, ancien Président du District des Vosges et ancien membre du Conseil d'Administration de la LFA. Le Président et les membres du Comité de Direction présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

- La prochaine Assemblée Fédérale se tiendra le samedi 14 décembre 2019. Noté.

- Adressant documents préparatoires pour une visite de la LFA dans les ligues. Noté.

- Adressant le projet de PV de BELFA du 11 octobre dernier pour validation. Transmis au Président

• LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant questionnaire suite à la réforme des championnats régionaux de jeunes à retourner avant le 24 octobre. Transmis à tous les Clubs.

- Guides des formations 2019/2020 adressés par l'IR2F. Noté.

- Adressant le calendrier prévisionnel d'intervention du Conseiller Technique de la Ligue. Noté

• CLUBS :

- **SC TOULON** : Concernant les frais de déplacement des officiels sur des matches de Ligue. Noté.

- **SC NANS** : Concernant les joueurs mutés suite à la création d'une nouvelle catégorie. Noté.

- **LA VALETTE** : Adressant la copie de l'appel interjeté à la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux. Noté.

• **DIVERS :**

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE** : Concernant la classification du stade de La Peyroua au MUY. Transmis à la C.D.T.I.S

CDOS : Invitation pour la remise du « Trophée Sport et Citoyenneté » en l'honneur du club de CARQUEIRANNE LA CRAU qui aura lieu le jeudi 31 octobre 2019. Noté

- **M. Yann BODENES** : Informant que le Trophée Nationale MAAF de Football aura lieu le jeudi 14 novembre 2019. Noté.

- **M. Gérard CAPELLO, Président du DISTRICT DES ALPES** : Adressant le compte-rendu de la réunion du Secteur IV du samedi 05 octobre 2019. Transmis au Président.

- **MAIRIE DU PRADET** : Invitation pour l'inauguration du terrain synthétique du Stade Pierre Antoni le 01 novembre 2019 à MM Pierre GUIBERT, William PONT et André ABLARD.

Audition d'un candidat délégué

Sur proposition de la Commission des Délégués, le bureau du Comité de Direction a auditionné M. Jean Pierre CHASSON suite à sa candidature comme délégué de District.

Après l'avoir entendu sur ses motivations, le bureau du Comité de Direction le nomme au poste de délégué de District à partir de la saison 2019/2020.

INFORMATIONS

RAPPEL du Protocole de la feuille de match informatisée : Si impossibilité de faire la FMI, il faut se servir de FOOT COMPAGNON ou du LISTING papier sorti au préalable ou d'une pièce d'identité et du certificat médical ou de la demande de licence avec certificat médical.

CHAMPIONNAT U18 FEMININES : Le Comité de Direction décide la prise en charge des frais d'arbitrage concernant les rencontres U18 F. Ces frais seront réglés par le District du Var pour les rencontres à domicile des clubs varois et par le District de la Côte d'Azur pour les rencontres à domicile des clubs de ce District.

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée** : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

*Prochaine réunion Plénière
Le mardi 05 Novembre 2019*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO